

Vendredi 16 décembre 2022,  
à Rennes

## Adoption de la politique culturelle 2023-2028 en session plénière Préserver la richesse culturelle bretonne

Face à un terreau extrêmement fertile, la Vice-présidente Béatrice Macé entend contribuer à la vitalité bretonne, si riche en initiatives, qu'elles soient issues de notre héritage ou d'esthétiques nouvelles. Elle le pourra, grâce à un budget sanctuarisé autorisant stabilité et continuité dans les dispositifs de soutien aux artistes et acteurs culturels. Avec une nouvelle manière de faire, résolument durable, la Région continue d'encourager la création et les pratiques, en particulier sur la voie des transitions (écologique, sociale, égalitaire), tout en se positionnant, avec fermeté, en faveur des droits culturels de chacun et de l'éducation artistique et culturelle (EAC) qu'elle souhaite encourager largement dans les territoires.

Affaibli après deux années de crise, le secteur culturel, dans son ensemble, traverse encore des moments difficiles. La Région se doit d'aider les acteurs à maintenir **sur le long terme** une création maîtrisée et mieux partagée en y intégrant les **enjeux environnementaux et sociétaux**.

### • Spectacle vivant : soutenir l'emploi et encourager la présence artistique dans les territoires

La sortie de crise a mis en lumière une surproduction de spectacles ne trouvant pas toujours à diffuser dans les salles ou festivals engorgés. C'est pour agir sur ce plan de la diffusion que la Région relance, en 2023, le **dispositif de soutien aux « organisateurs occasionnels »**, créé en 2020.

L'idée est d'aider des structures non spécialisées (hébergement touristique, association, commerçant, exploitation agricole ou petite commune) à accueillir des spectacles et à créer ainsi de l'emploi. Cette présence dans les territoires, notamment ruraux, permet aussi de diversifier les publics et de faire se rencontrer habitants et artistes.

Par ailleurs, la volonté de la Région est de **voir les projets de création s'inscrire dans le temps et la proximité**. Le soutien apporté aux équipes pourra ainsi prendre en compte leur ancrage territorial et le développement d'actions d'EAC.

*Et aussi : la collectivité renouvellera son appui au groupement d'employeurs les Gesticulteurs (Redon).*

## Art, jeunesse et territoire

### Arts plastiques : accompagner les plus jeunes

Le diagnostic réalisé par Art Contemporain en Bretagne (a.c.b) entre 2019 et 2021 a révélé la **précarité des plasticiens**, dont plus de 50 % vivent sous le seuil de pauvreté, notamment les femmes et les moins de 30 ans qui ont du mal à entrer dans le champ professionnel. C'est pourquoi la Région pérennisera son soutien aux jeunes plasticiens en favorisant les temps de résidence et de création partout sur le territoire régional.

*Et aussi : l'appétence des Bretons pour la photographie conduit la Région à s'intéresser à cet art visuel pour aider ses acteurs à se structurer et à donner de l'essor à la discipline.*

### • Cinéma : se rapprocher des spectateurs

Si le secteur de la production cinématographique reste dynamique, grâce au fonds d'aide à la création (**FACCA**) et aux nombreux **accueils de tournage** (plus de 500 jours/an), le recul de la fréquentation des salles se confirme en Bretagne comme ailleurs (-30%). D'où la volonté de la Région de favoriser les rencontres avec les spectateurs à différents stades de la réalisation des films et de renforcer l'éducation à l'image.

La Bretagne a la chance de disposer d'un **grand nombre de cinémas** susceptibles de proposer une **offre culturelle de proximité**. Pour accompagner leurs évolutions technologiques et maintenir ce maillage territorial, un dispositif d'aide **au renouvellement**

**numérique des salles indépendantes** sera déployé, conditionné au respect d'obligations en matière écologique et énergétique.

**Et aussi :** La Région soutient l'ensemble de la **filère du livre** particulièrement dense en Bretagne (près de 100 événements, un millier de médiathèques et 173 librairies indépendantes dont 35 créations depuis 3 ans). La **présence des auteurs dans les territoires** sera encouragée pour conduire des projets avec les habitants, notamment avec les plus jeunes, autour de la lecture et de l'écriture, afin de contrer l'usage croissant des écrans.

#### • Patrimoine immatériel : place au matrimoine

Pour la Région, l'incroyable héritage culturel immatériel de la Bretagne doit aujourd'hui laisser une juste place aux femmes. A titre d'exemple, le **matrimoine littéraire** est un sujet de première importance qu'il est essentiel de valoriser désormais. Aussi les **aides régionales à l'édition** de la Région accompagneront-elles les projets d'ouvrages visant à faire découvrir ou redécouvrir des textes d'autrices méconnues.

#### • Dynamiser les pratiques en amateur

Majoritairement portées par des bénévoles, les structures amateur ont, elles aussi, beaucoup souffert de la crise sanitaire sans bénéficier, ou très peu, d'aides publiques. La Région sera donc attentive à maintenir son soutien **aux structures qui accompagnent les pratiques en amateur, notamment aux fédérations qui animent les cercles et bagadoùs, les troupes de théâtre, mais aussi aux associations qui structurent la pratique des jeux vidéos, du hip-hop, etc.**

Si la reprise est difficile, le volontarisme et l'inventivité des associations laissent entrevoir des jours meilleurs. Ainsi, avec le soutien de la Région, **un collectif s'est constitué autour du fest-noz** pour conjurer les baisses de fréquentation.

Dans les pratiques en amateur, la Région sera aussi attentive à **l'égalité entre les hommes et les femmes** qui constitue aussi un défi majeur, tant la programmation est encore majoritairement masculine (84% dans les festoù-noz).

Enfin, les **structures qui animent les pratiques en amateur pourront à l'avenir avoir accès aux dispositifs de soutien spécifiques aux acteurs culturels**, excepté ceux réservés expressément au secteur professionnel.

Les conventions d'expérimentation territoriale avec les intercommunalités pourront aussi constituer un outil intéressant pour leur faire davantage de place.

**Et aussi :** la dynamique de soutien aux métiers d'art se poursuit avec, en 2023, une étude prévue sur la faisabilité et les contours d'une **marque Bretagne-métiers d'art**.

## Accompagner les artistes vers la transition globale

Les crises traversées depuis 2020 obligent aujourd'hui tout l'écosystème culturel à s'engager dans un processus de transition globale pour lequel les artistes ont besoin d'être aidés sur un temps long. Dès 2023, une convention **entre la Région et la DRAC** sera élaborée en ce sens, pour un **premier cycle de 3 ans** et sur des thématiques qui seront définies **avec les têtes de réseau**.

### Le collectif des festivals sur les musiques actuelles

Dans un premier temps, le **Collectif des Festivals** sera missionné pour accompagner l'ensemble des opérateurs culturels, tous domaines artistiques confondus, sur les **questions environnementales**. De par son expérience, cette structure est la plus à même de prêter main forte aux professionnels dans leur manière de faire et de répondre aux enjeux du développement durable (sensibilisation, formation, bilans carbone...). La mission du Collectif concernera d'abord le secteur des **musiques actuelles** avant de s'étendre progressivement à d'autres secteurs culturels.

Si les artistes ont, par définition, besoin d'être mobiles et de faire circuler leurs œuvres, une attention particulière sera portée aux **déplacements les plus économes en carbone**. Ils seront incités, par exemple, à mettre en place de tournées **concertées et optimisées** en Bretagne et au-delà, notamment dans le cadre de la convention de coopération **avec la Normandie et les Pays de la Loire**.

A l'avenir, le respect de l'environnement sera un critère d'appréciation dans l'évaluation de tout projet culturel. La Région interrogera les potentiels bénéficiaires d'aides sur leurs actions et appliquera progressivement des **critères d'éco-socio-conditionnalité** dans ses dispositifs.

### Égalité des droits entre les femmes et les hommes

Cette même méthodologie prévaudra en matière d'égalité hommes-femmes. Un comptage sera mis en place afin d'évaluer et de mesurer sur la durée la **juste répartition des aides** allouées entre hommes et femmes.

Tout employeur culturel ne respectant pas les obligations légales en matière d'**égalité de rémunération** ne pourra prétendre au soutien de la Région.

Une attention particulière sera aussi portée à une **meilleure visibilité des femmes dans les programmations** ainsi qu'à la **lutte contre les violences sexistes et sexuelles**, via notamment des formations liées à la prévention de ce fléau.

Enfin, la mise en place d'**indicateurs sexués** sera demandée à tout opérateur culturel afin de tendre vers une **parité dans les productions de toute nature** (structures de diffusion, festivals, éditeurs, radios, films...).

### - La formation, un outil pour réussir les transitions

Compétente en matière de formation professionnelle, la Région a décidé de mettre en place un dispositif **Qualif emploi culture** spécifique au secteur, permettant de prendre en compte les contraintes et spécificités des métiers des arts et spectacles.

En matière d'**éducation artistique et culturelle**, deux structures ont vocation à structurer la formation dans ce domaine : l'institut national supérieur de l'éducation artistique et culturel (**INSEAC**) d'une part, le **campus des métiers et des qualifications de l'éducation artistique et culturelle**, d'autre part. La Région en est partenaire et proposera qu'un plan d'actions de formation destiné aux acteurs culturels s'engageant dans l'EAC soit mis en oeuvre.

### - L'EAC pour aider les jeunes à s'épanouir

Priorité de ce mandat, le déploiement de l'EAC, se fera en Bretagne **au bénéfice de tous, et en particulier des jeunes**, sur tout le territoire. Les acteurs culturels seront encouragés à initier des actions EAC dans leurs projets, avec l'appui de structures régionales déjà investies dans ce domaine.

Dans les **lycées**, de nouveaux modes de **compagnonnage artistique, plus durables** (résidences, jumelages), seront encouragés en complémentarité avec les dispositifs régionaux de soutien aux projets éducatifs (Karta, budget participatif...)

En matière **d'éducation à l'image**, des postes de **médiateurs cinéma** seront créés dans le cadre de la prochaine convention avec le CNC (2023/2025) et les collectivités.

**Dans les territoires**, la mise en œuvre de **parcours d'éducation artistique et culturelle « sur mesure » jusqu'à l'âge adulte, hors et dans le cadre scolaire**, sera expérimentée.

### - Droits culturels : au plus près des habitants

La mise en œuvre concrète des droits culturels de chacun doit se faire au près des habitants et en dialogue avec eux. C'est dans cet esprit que seront engagées des **conventions entre Région, Etat, Département et intercommunalités pour une durée de 4 ans**, privilégiant **trois axes de travail** partagés :

- l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie avec priorité donnée à la jeunesse ;
- l'attention aux conditions d'une vitalité artistique au plus proche de ses habitants ;
- le repérage d'initiatives citoyennes intégrant une dimension artistique et culturelle.

En 2022, un conventionnement a déjà été engagé sur la communauté de communes du **Kreiz Breizh** et de **Leff Armor** Communauté. Il a permis de définir les enjeux et objectifs adaptés au territoire, ainsi que les modalités financières, techniques et humaines à déployer.

Enfin, les expérimentations proposant de nouvelles formes d'échanges entre artistes et **personnes en situation de précarité** seront encouragées afin d'aider ces citoyens à retrouver dignité et confiance. La Région, dans le cadre du dispositif « **Culture'Actions Solidaires** », accompagnera les acteurs qui s'engageront en ce sens. L'an dernier, un premier appel à mobilisation avait été lancé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) pour mettre en relation des structures médico-sociales, d'accueil, d'hébergement ou d'insertion avec des artistes. **Plus de 600 personnes** en situation précaire avaient ainsi participé à **16 projets** subventionnés.

#### SERVICE PRESSE